

Singularités coréennes : la grève de la faim du chef de l'opposition et une dispute patrimoniale dans un chaebol

Jean-Yves Colin

03-10-2023

03 octobre 2023

A propos d'Asia Centre :

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

A propos de l'auteur :

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

Singularités coréennes : la grève de la faim du chef de l'opposition et une dispute patrimoniale dans un chaebol

Jean-Yves Colin

03 octobre 2023

Deux événements récents ont souligné les particularités de la société sud-coréenne. Le premier est la grève de la faim engagée par Lee Jae-myung, chef du principal parti d'opposition, le Parti Démocrate (PD), le 31 août, à laquelle il a mis fin 24 jours plus tard ; cette grève se voulait une réponse à un projet de mandat d'arrêt du Parquet. Il s'agit du premier cas d'un chef de l'opposition menacé d'arrestation depuis la démocratisation de la Corée du Sud ; c'est donc une véritable affaire d'Etat même si parfois son déroulement peut parfois prêter à sourire. Le second événement est le divorce du responsable du groupe SK, l'un des principaux conglomérats (chaebol) sud-coréens, qui fournirait un excellent scénario à une série TV coréenne.

L'affaire concernant Lee Jae-myung s'inscrit en prolongement de l'élection présidentielle du 9 mars 2022. Celle-ci n'a été gagnée par le Président Yoon Suk-yeol que d'une courte majorité, avec 48,56 % des votants contre 47,83 % pour son opposant Lee Jae-myung, soit une différence d'environ 260 000 voix. Pendant la campagne électorale sa personnalité n'avait pas suscité un fort engouement de l'électorat progressiste et en revanche Yoon Suk-yeol avait rassemblé le camp conservateur, les électeurs rétifs au candidat démocrate et ceux hostiles par principe au PD. Néanmoins Lee Jae-myung n'a pas pleinement accepté sa défaite. Les élections locales du 1er juin 2022 ont constitué un quasi second tour et en confortant la montée en puissance du Parti du Pouvoir du Peuple, consolidé le nouveau président. Toutefois le PD a gagné les élections de l'Assemblée nationale de 2020 - la Corée du Sud vit sous un régime monocaméral - et y dispose d'une majorité de 168 membres sur 298. Les prochaines élections générales se dérouleront en avril 2024.

Depuis la campagne présidentielle Lee Jae-myung est judiciairement attaqué à un double titre. D'une part en tant que maire de la ville de Seongnam de 2010 à 2018, il est soupçonné d'avoir versé des subventions équivalant à environ 15 millions USD à un promoteur immobilier – politiquement proche de lui - et d'avoir en contrepartie bénéficié à des fins électorales d'une partie des profits d'un développement immobilier, eux-mêmes jugés excessifs par les enquêteurs. D'autre part devenu Gouverneur de la province de Gyeonggi, il est aussi soupçonné, par le biais de son adjoint et d'une société de fabricant des sous-vêtements (Ssangbangwool), d'avoir versé 8 millions USD en 2019 et 2020 en vue d'un projet agricole en Corée du Nord et d'une rencontre avec des dirigeants nord-coréens. Plusieurs individus ont été arrêtés et se défendent en l'accablant et en le désignant comme le commanditaire de ces opérations. Dans un premier temps il a traité par le mépris ces allégations qualifiées de « roman ». Désormais, après avoir été interrogé plusieurs fois, il évoque un acharnement judiciaire politiquement motivé et a même traité le Président Yoon Suk-yeol de « gangster ».

Le ministère de la Justice a émis un premier mandat d'arrêt à son encontre le 21 février dernier. L'Assemblée nationale étant en cours de session, le dépôt de ce

mandat sur le bureau de l'Assemblée nationale - et donc la possibilité d'une levée de l'immunité parlementaire - ne pouvait être effectué qu'avec l'approbation préalable du Président Yoon Suk-yeol. Dès ce dépôt et la réunion plénière tenue dans un délai obligatoire de 72 heures, un vote eut lieu le 27 février. La levée de l'immunité parlementaire a été rejetée. Tous les députés du PD n'ont pas pris part au vote : 31 d'entre eux ont alors manqué à Lee Jae-myung. Ce rejet est apparu comme une victoire à la Pyrrhus pour Lee Jae-myung qui l'a vécu comme un échec personnel car il avait préalablement cherché un vote unanime de tous les députés du PD et demandé à ces derniers de ne créer « ni confusion ni division ».

L'échec de ce premier vote n'a pas découragé les procureurs. Aussi fin août, devant le risque d'une arrestation et tout en indiquant qu'il se présenterait de nouveau devant eux, Lee Jae-myung a-t-il voulu rallier à la fois son parti et l'opinion publique à sa cause et engagé une grève de la faim. Il a déclaré le gouvernement « incompetent, violent et détruisant la démocratie ». Après 19 jours, quasiment inconscient, il a été transféré à l'hôpital. Le 21 septembre l'Assemblée nationale a voté par 149 voix contre 136, soit à une voix de majorité, une motion levant l'immunité parlementaire de Lee Jae-myung ; cette majorité a été obtenue grâce au vote favorable d'une dizaine de députés du PD, et de nouveau après une demande de sa part d'un vote de rejet. L'arrestation de Lee Jae-myung ne pouvait cependant être envisageable que si dans un premier temps, un tribunal ne s'y opposait pas. Sous pression médicale et de ses amis politiques, le chef de l'opposition a annoncé arrêter sa grève de la faim à compter du 24 septembre, commencer un traitement médical et vouloir être présent à l'audience. In fine, le 27 septembre un tribunal a sagement rejeté la requête de l'accusation en indiquant que « si l'on considère dans quelle mesure le droit de l'accusé est nécessaire, et l'ampleur des préoccupations concernant la destruction possible de preuves, il est difficile de voir la raison et la nécessité de son arrestation ». Lee, visiblement affaibli, a salué cette décision comme celle du « dernier bastion des droits de l'homme ».

A ce stade il est difficile de savoir d'une part quelles seront les suites judiciaires que les procureurs voudront donner aux deux affaires en cours, et d'autre part si Lee Jae-myung est désormais affaibli ou renforcé au sein de son parti en vue des élections d'avril 2024. Quant au palais présidentiel il s'est gardé de tout commentaire.

Un second événement singulier de la société sud-coréenne concerne le divorce entre Chey Tae-won, actuel responsable du SK Group, et son épouse Roh Soh-yeong. Ce divorce est, d'une certaine manière, une péripétie banale au sein d'un couple qui se sépare, à la suite de la révélation par l'époux d'un enfant illégitime. Pour autant il est emblématique de la situation des grands conglomérats sud-coréens. A la différence de leurs homologues japonais qui, du fait de la défaite du Japon en 1945 ont été transformés via la substitution d'un actionariat intra-groupe, de type noyau dur, via des institutionnels (banques, fonds d'épargne collective...) à des liens purement familiaux, les conglomérats sud-coréens, bien qu'également cotés, sont dominés par des familles enrichies par la croissance de leur pays, son passage de l'état de « dragon » à celui d'économie mondialisée, et donc de l'expansion de leurs entreprises depuis la fin de la guerre de Corée. Le SK Group est le second conglomérat après Samsung notamment grâce à des firmes comme l'opérateur de télécommunications SK Telecom ou le second fabricant de semi-conducteurs SK Hynix après Samsung Electronics.

Le mariage de Chey Tae-won et Roh Soh-yeong, célébré à la fin des années 1980, a en quelque symbolisé le partenariat – l’alliance ? - entre le monde des affaires et celui de la politique, alors dominé par des généraux : le père de la mariée était la fille du Président de la République l’ancien général Roh Tae-woo qui avait lui-même succédé à un autre général et au fondateur de la Corée du Sud , le Président Park, et celui du marié était Chey Jong-hyun, président du groupe Sunkyung redénommé SK depuis.

Roh Soh-yeong a considéré être lésée par le jugement d’un tribunal de première instance lors de son divorce : elle n’a reçu aucune action du SK Group au-delà des 0,01 % en sa possession alors qu’elle en revendiquait 17,5 % - équivalent à la détention personnelle de son ex-mari - et une indemnité de seulement 50 millions USD lui a été accordée. Elle a saisi la presse, et fait valoir son rôle en tant qu’épouse, présidente de la fondation artistique du groupe et dans l’éducation des trois enfants du couple. Elle a interjeté appel...et menace de faire des révélations sur les pratiques financières de son ex-mari, peut-être relatives à l’acquisition de la licence de télécommunications ou du rapprochement entre SK et Hynix dans les années 1990. D’importants cabinets d’avocats se disputent la défense de leurs clients.

Ce conflit en rappelle d’autres. En 2021 déjà une « guerre de succession » se produisit lors de la disparition de Lee Kun-hee, président du groupe Samsung lorsque son épouse a abandonné ses droits au profit de son fils, Lee jae-yong, pour lui permettre de prendre le contrôle opérationnel du groupe. Ce fut aussi le cas pour le groupe LG en juillet dernier ou il y a environ dix ans lors de la succession au sein du groupe Lotte.

L’opinion coréenne est partagée : certains défendent l’épouse bafouée, d’autres affirment que des différends d’ordre privé ne doivent pas remettre en cause l’actionnariat et l’organisation d’entreprises-phares de l’économie du pays, certains sont animés par la défense des droits des femmes dans une société qui demeure très patriarcale ou bien par la dénonciation des liens entre hommes d’affaires et responsables politiques. Il est probable qu’en appel Roh Soh-yeong réussira à obtenir davantage, pour autant que ses avocats plaident sa cause avec talent et avec de bons arguments.

Cette affaire patrimoniale met en tout état de cause, une fois de plus, l’importance des chaebols en Corée du Sud et le sujet de leur pérennité. Elle pourrait certes rappeler le partage de l’héritage de Silvio Berlusconi en Italie, mais il est clair que l’importance, y compris au niveau mondial, de groupes comme Samsung, SK ou LG est sans commune mesure avec celle de Mediaset malgré toutes ses ramifications dans la finance, les médias, le sport et la politique.

Quoique différentes, ces deux évènements mettent en lumière certains aspects de la société sud-coréenne : les vives et parfois brutales tensions entre les camps progressiste et conservateur qui persistent au fil des élections présidentielles, les liaisons entre le monde politique et celui des affaires, le poids incontournable des chaebols et de leurs familles actionnaires et dirigeantes, la place encore limitée des femmes dans une société et dans des entreprises où la traditionnelle domination masculine est plus entamée qu’ébranlée.